



## **Motion votée le 13 décembre 2011 par le conseil du Lab'Urba**

### **Pour le retrait de la circulaire du 31 mai 2011 sur la maîtrise de l'immigration professionnelle**

Les membres du Lab'Urba ont pris connaissance de la circulaire IOCL1115117J ayant pour objet « la maîtrise de l'immigration professionnelle ». Ils la jugent discutable aux plans éthique et symbolique. Il leur semble que ses dispositions sont contradictoires avec les politiques affichées en termes de rayonnement culturel de notre pays et de compétitivité internationale de ses universités et centres de recherche. Ils constatent qu'elle porte atteinte à la pratique de la recherche au sein des laboratoires et plus largement aux possibilités d'échanges et de coopérations au niveau international.

Cette circulaire est de nature à limiter l'engagement de futurs doctorants étrangers (actuellement étudiants de master) dans une thèse et à fragiliser ceux qui l'ont déjà commencée. Elle porte ainsi préjudice, entre autres, aux conventions passées avec les universités et Etats étrangers. En effet, le changement de statut au regard des raisons du séjour peut conduire à tout moment à une expulsion ; ceux qui bénéficient d'allocations peuvent être obligés de quitter le territoire une fois celles-ci arrivées à leur terme, tout comme les post-doctorants. Une telle situation est intolérable aux yeux des directeurs de thèse et enseignants-chercheurs en charge des diplômés qui se considèrent garants de la présence et de l'avenir de leurs étudiants, doctorants et post-doctorants.

Notre laboratoire se caractérise par une longue tradition d'accueil de doctorants étrangers, accueil qui leur permet investissement et intégration. Cette circulaire remettra en question ces pratiques, tout comme elle mettra à mal ce qui constitue nos autres spécificités : l'implication de nombreux enseignants et chercheurs étrangers dans nos projets scientifiques ainsi que l'importance des travaux de terrain dans toutes les régions du monde, qui rend nécessaire la mobilité des membres du Lab'Urba et de ses étudiants. Enfin, ce texte met en péril l'invitation de collègues étrangers (Professeurs et chercheurs invités) dont l'absence signifierait l'appauvrissement de nos échanges et de nos travaux.

Et que se passerait-il si les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne s'engageaient dans une logique de réciprocité ? La France verrait les portes se fermer devant ses professeurs et chercheurs. Ses ambitions d'ouverture à l'international tant sur le plan culturel qu'économique seraient contrariées et à terme, elle serait isolée.

C'est pourquoi les membres du Lab'Urba s'opposent au contenu et à l'esprit de cette circulaire contraire aux principes de notre démocratie et nuisible à nos missions de formation et de recherche. Ils demandent son abrogation.